



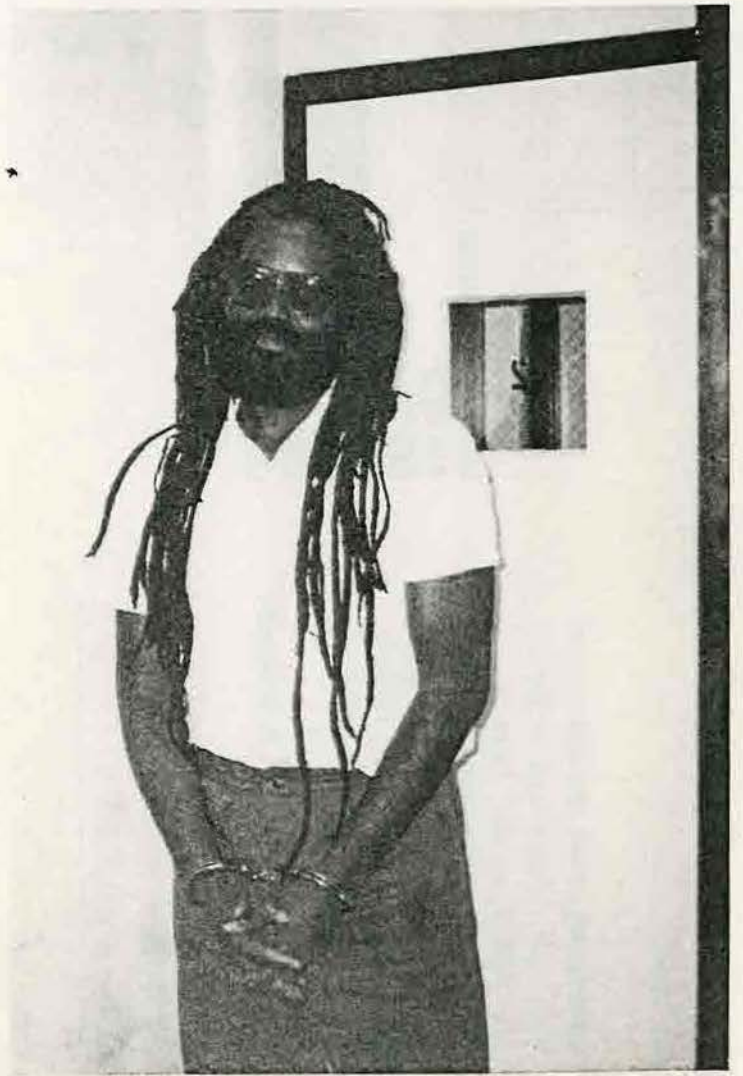
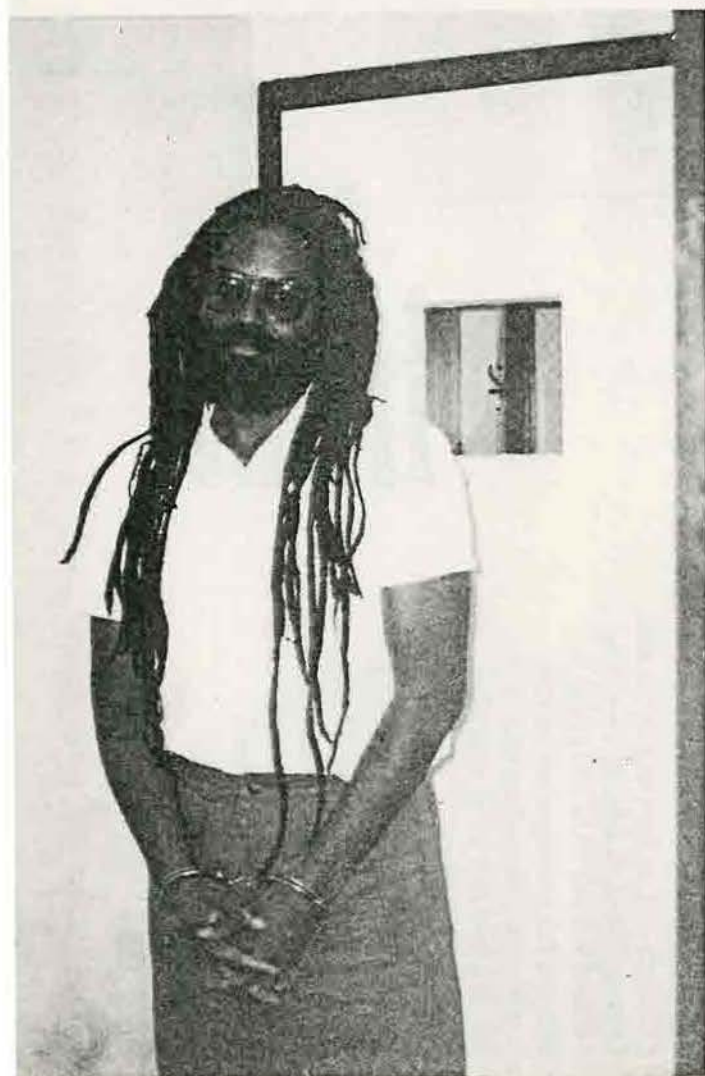
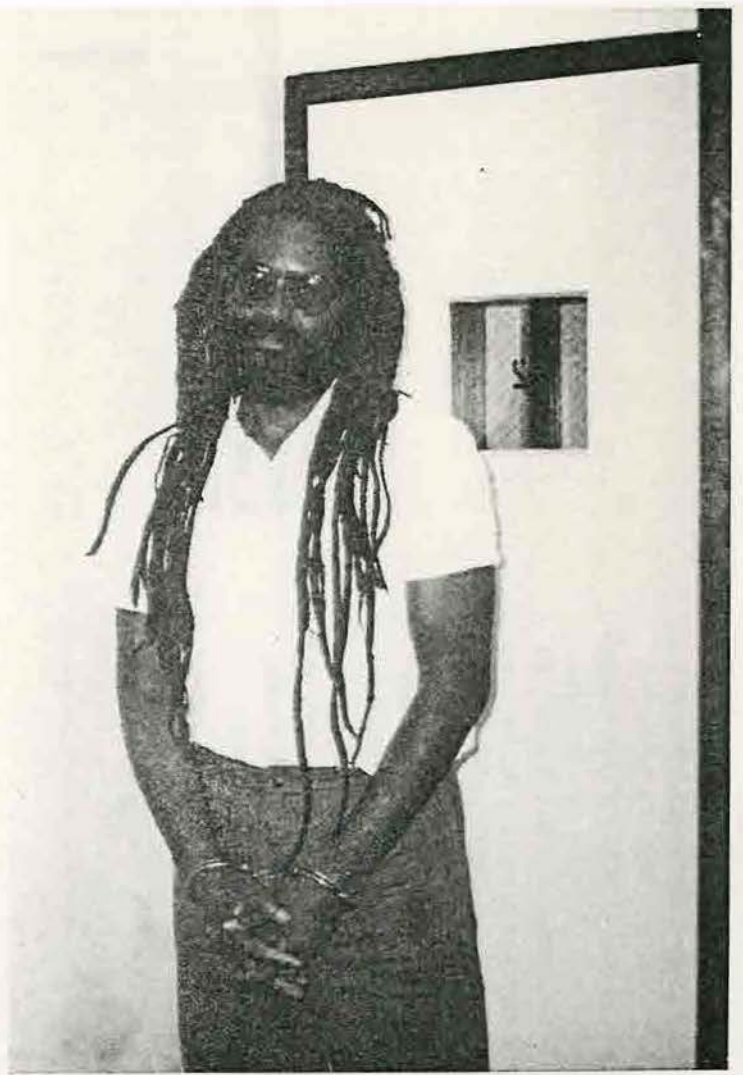
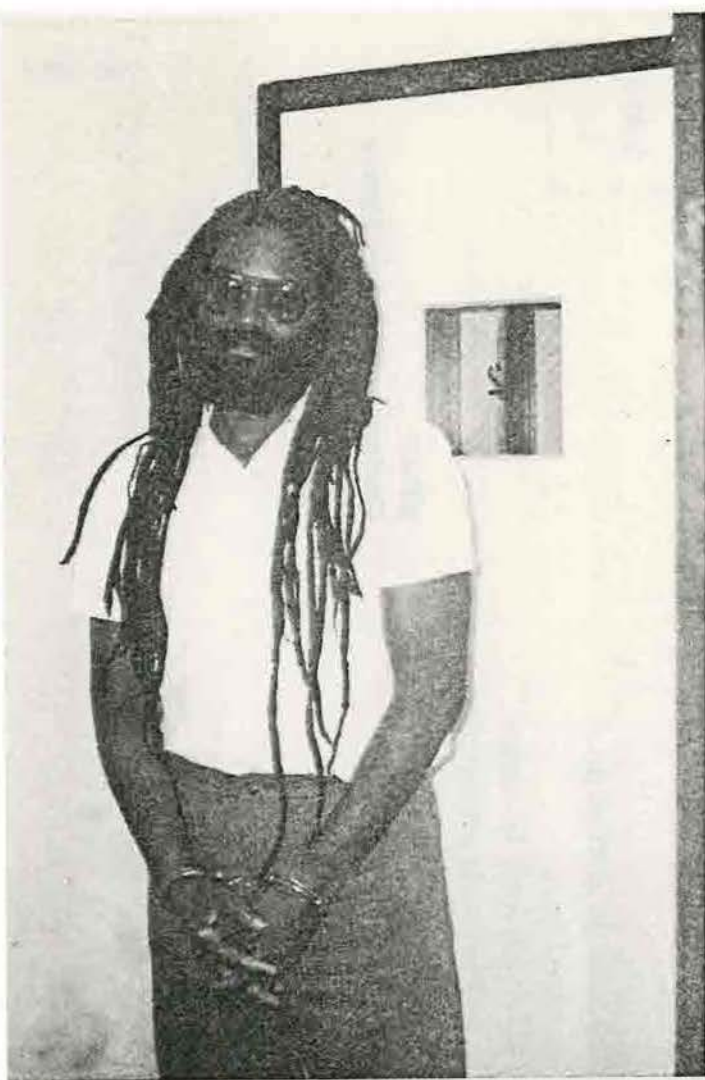
CAMPAGNE SAUVER MUMIA

DOSSIER DE PRESSE

- 1 . DOCUMENTATION MRAP

- 2 . ARTICLES MUMIA

- 3 . ARTICLES PRESSE US ET FRANCAISE SUR
MUMIA ABU JAMAL





mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

siège : 89, rue oberkampf - 75543 paris cedex 11 - tél.: (1) 43.14.83.53 - fax : (1) 43.14.83.50

URGENT : SAUVER MUMIA ABU-JAMAL

Le 17 AOUT PROCHAIN, à 22 HEURES heure locale, (18 août 4heures heure française), MUMIA ABU-JAMAL, JOURNALISTE, ex-membre du BLACK PANTHER PARTY, sera EXECUTE par empoisonnement dans l'Etat de PENNSYLVANIE, USA.

Président de l'association des journalistes noirs de Philadelphie, journaliste de radio baptisé "LA VOIX DES SANS VOIX" par ses auditeurs, MUMIA ABU-JAMAL a été déclaré coupable du meurtre d'un policier blanc le 9 décembre 1981.

De sérieuses ANOMALIES dans le déroulement de l'enquête policière puis du procès lui-même ont alerté de nombreuses organisations de défense des droits de l'homme, partis politiques et syndicats partout dans le monde depuis maintenant près de treize ans. Nous avons toutes les raisons de penser que MUMIA ABU-JAMAL a été la victime d'un PROCES BACLE voire d'une MACHINATION POLICIERE et JUDICIAIRE visant à faire taire définitivement le JOURNALISTE MILITANT qu'il n'a jamais cessé d'être depuis son engagement dans les rangs du Black Panther Party de Philadelphie.

Philadelphie , 9 DECEMBRE 1981, 4 heures du matin : un policier blanc arrête la voiture du frère de MUMIA pour vérification. Quelques minutes plus tard, MUMIA arrive sur les lieux. TROIS TEMOINS signalent qu'il fait irruption au moment ou le policier tabasse son frère. Tous trois font état de coups de feu entendus peu après l'arrivée de MUMIA. L'UN d'entre eux, un chauffeur de taxi, déclare dans un PREMIER TEMPS que LE TIREUR S'EST ENFUI bien avant l'arrivée des



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

siège : 89, rue oberkampf - 75543 paris cedex 11 - tél.: (1) 43.14.83.53 - fax : (1) 43.14.83.50

renforts de police. Il fournit le SIGNALEMENT d'un homme très grand et très costaud pesant plus de 100 kilos. MUMIA NE CORRESPOND PAS A CE SIGNALEMENT. Au procès, ce TMOIN REVIENDRA SUR SES PROPOS et INCRIMINERA MUMIA. Deux autres témoins

modifieront également leur version devant le tribunal. A noter que le chauffeur de taxi, principal témoin à charge, venait d'être accusé peu de temps auparavant d'avoir lancé un cocktail molotov dans une école publique. Le juge a OMIS D'INFORMER LES JURES de ce fait. Deux autres témoins sont des prostituées, en délicatesse avec la police, qui ont accepté de CHARGER MUMIA CONTRE L'ASSURANCE DE N'ETRE PAS INQUIETTES.

L'accusation d'assassinat repose donc sur des témoignages bancals et le fait que le policier et MUMIA ont été retrouvés allongés sur le même trottoir, à quelques mètres de distance l'un de l'autre ; MUMIA ayant été blessé gravement d'une balle dans l'estomac au cours de la scène. La théorie de l'accusation est la suivante : MUMIA tire le premier sur le policier, le blessant légèrement. Le policier réplique et blesse à son tour MUMIA. Furieux, MUMIA se tient devant le policier qui vient de s'écrouler à terre et lui tire une balle dans la tête qui le tue sur le coup. Aucun témoin ne confirme cette version.

AUCUNE ENQUETE POLICIERE n'a été tentée pour approfondir les témoignages concernant L'HOMME QUI SE SERAIT ENFUI.

Conduit à l'hôpital pour y être soigné, MUMIA est placé sous la responsabilité d'un garde de sécurité. Lors du procès, ce



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

siège : 89, rue oberkampf - 75543 paris cedex 11 - tél.: (1) 43.14.83.53 - fax : (1) 43.14.83.50

GARDE DECLARERA QUE MUMIA LUI A CONFIE AVOIR TIRE SUR LE
POLICIER en ajoutant : "j'espère que cet enculé va crever". Un
autre POLICIER DECLARERA AU CONTRAIRE QUE MUMIA EST RESTE
SILENCIEUX. Ce témoignage ne sera pas présenté au procès.

Le tribunal s'est contenté d'allouer 150 dollars à la défense
afin qu'elle mène sa propre enquête alors que les policiers
chargés de l'affaire ont interrogé près de 125 témoins.

L'un des témoins de la défense, la poétesse SONIA SANCHEZ
s'est vue reprocher par le procureur sa préface au livre
d'Assata Shakur, une Panthère évadée de prison en 1979 et
accusée de l'assassinat de deux policiers dans le New Jersey.
Elle s'est également vue reprocher son soutien à trois autres
Panthères accusées du meurtre d'un policier new yorkais.
C'était une façon de suggérer au jury que PUISQUE SONIA
SANCHEZ SOUTENAIT DES ASSASSINS DE POLICIERS, MUMIA ETAIT
FORCEMENT L'UN D'ENTRE EUX. C'était aussi une manière de
DEPLACER LE DEBAT SUR LE PASSE MILITANT DE MUMIA ABU-JAMAL. Ce
que n'a pas manqué de faire le procureur en brandissant à
l'audience un journal daté de 1970 reproduisant un entretien
avec MUMIA.

Le procureur : "N'avez-vous jamais dit que "le pouvoir est au
bout du fusil"?"

MUMIA : C'est une citation du président MAO.

Le procureur : Vous rappelez-vous avoir dit dans le même
entretien "Tout le pouvoir au peuple"?

Cet interrogatoire et les réflexions précédentes n'avaient pas
d'autre but que d'essayer de créer un LIEN DE CAUSE A EFFET
ENTRE LE PASSE MILITANT DE MUMIA ET L'ASSASSINAT DONT ON L'A



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

siège : 89, rue oberkampf - 75543 paris cedex 11 - tél.: (1) 43.14.83.53 - fax : (1) 43.14.83.50

ACCUSE.

Le 1er OCTOBRE 1990, la Cour Suprême des Etats-Unis a REFUSE
DE REVENIR SUR LA SENTENCE.

En avril 1994, alors que la famille et les amis de MUMIA ABU-
JAMAL manifestaient devant le palais du gouverneur à
Harrisburg, l'association des policiers de Philadelphie
organisait une contre manifestation ; ses participants
brandissaient des pancartes réclamant l'exécution de MUMIA.
Quelques jours plus tard, NPR, la chaîne de radio publique de
Philadelphie censurait une série d'émissions dans laquelle
MUMIA racontait les conditions de survie dans le couloir de la
mort.

Le 2 MAI 1995, après 33 ANS D'INTERRUPTION, L'Etat de
PENNSYLVANIE PROCEDAIT A L'EXECUTION D'UN CONDAMNE A MORT.

MAI 1995, La maison d'édition ADDISON WESLEY publiait un livre
de MUMIA ABU-JAMAL "LIVE FROM DEATH ROW". La veuve du policier
tué engageait une polémique par journaux interposés en lui
déniant le droit de s'exprimer et
réclamait son exécution (Washington Post du
18 mai).

Le 1er JUIN 1995, le gouverneur THOMAS RIDGE SIGNALAIT L'ARRET
DE MORT DE MUMIA ABU-JAMAL autorisant ainsi son LYNCHAGE
LEGAL.

MRAP, Commission "Amériques", M.A. COMBESQUE.



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

siège : 89, rue oberkampf - 75543 paris cedex 11 - tél: (1) 43.14.83.53 - fax : (1) 43.14.83.50

COMMUNIQUE DE PRESSE

CAMPAGNE SAUVER MUMIA

Chaque semaine, vous allez recevoir un ou plusieurs communiqués de presse concernant le cas de Mumia Abu-Jamal afin de suivre au plus près le résultat des démarches juridiques en cours. Ces communiqués sont et seront établis à partir des informations directes qui nous parviennent de Philadelphie et New York, via les organisations luttant pour la survie de Mumia Abu-Jamal.

Une série d'audiences est actuellement en cours à Philadelphie afin d'examiner la demande de révision du procès de Mumia Abu-Jamal. Cette requête a été officiellement déposée par ses avocats le 5 juin 1995. Une première audience s'est tenue le mercredi 12 juillet présidée par le juge Albert Sabo qui a condamné Mumia à mort en juillet 1982. Le juge Sabo dont la défense demande le retrait refuse de passer la main. Les débats entre avocats de la défense et de l'accusation n'ont pas eu lieu, le juge Sabo interrompant Leonard Weinglass (l'avocat principal de Mumia) "toutes les cinq secondes" nous a précisé notre interlocuteur qui était présent lors de l'audience. En revanche, le juge a laissé librement s'exprimer l'accusation. Au cours de cette audience, les participants ont pu apprendre que les auditions ayant servi au procès de 1982 ont été perdues sans autre explication apparemment.

La présence de Mumia dans le box des accusés a été saluée par une ovation. Au dehors, les partisans de Mumia avaient organisé une manifestation de soutien dont les slogans pouvaient être entendus depuis la salle du tribunal.

Dimanche 16 juillet : une cinquantaine de personnes ont manifesté devant le domicile du juge Sabo dans le quartier résidentiel de German Town. La police a procédé à onze arrestations arguant du fait qu'il s'agissait d'une manifestation illégale puisqu'il est interdit en Pennsylvanie de faire pression sur les membres d'un tribunal lorsqu'il siège.

Mardi 18 juillet : seconde audience. Encore une fois, la défense n'a pu argumenter. Leonard Weinglass s'est plaint auprès du juge. La séance a été ajournée et repoussée au mercredi 19 juillet. Parallèlement, les avocats de Mumia ont déposé un recours auprès de la Cour suprême de l'Etat de Pennsylvanie. Cette dernière leur a accordé un report de huit jours pour complément d'information. La prochaine audience a donc été fixée au mardi 25 juillet.

Le philosophe et théologien Cornell West qui assistait à l'audience du 12 juillet, interrogé par le Philadelphia Daily News, a déclaré : "Je n'avais jamais vu un tribunal Jim Crow jusqu'à aujourd'hui. L'atmosphère qui règne dans ce tribunal nous ramène au Mississippi de 1955. ..." (Jim Crow symbolise la ségrégation dans le sud des Etats-Unis ; en août 1955, le corps mutilé d'un adolescent noir, Emmett Till, était retrouvé dans la Tallahatchie River. Enlevé, torturé, jeté dans le fleuve le cou lesté d'un poids attaché avec du fil barbelé, Emmett Till était accusé d'avoir sifflé une femme blanche dans la rue. Ses assassins présumés, le mari et le demi-frère de la femme ont été acquittés par un jury entièrement blanc. Emmett Till avait quatorze ans.)

Henry Nichols, responsable pour Philadelphie du syndicat des hôpitaux et probablement futur candidat démocrate à la mairie a annoncé l'organisation d'une collecte de fonds au siège du syndicat. Le Fraternal Order of Police (FOP), l'association des policiers de Philadelphie dès l'annonce de cette collecte aurait effectué une descente au siège du syndicat afin d'interdire toute manifestation publique de soutien à Mumia Abu-Jamal.

Leonard Weinglass pense qu'il est impossible que Mumia obtienne un procès digne de ce nom à Philadelphie. Il demande donc qu'un nouveau tribunal soit nommé, qu'un nouveau juge siège en remplacement de Sabo et que le procès se tienne dans une autre juridiction.

Le Comité pour Sauver Mumia Abu-Jamal créé par Len Weinglass envisage d'organiser une série de conférences de presse simultanées dans les prochains jours avec la collaboration du Pen Center USA West, du Japan Pen Club, de l' International Pen Writers in Prison Committee et du Parlement International des Ecrivains. De plus amples informations seront diffusées dans notre prochain communiqué.

L'exécution de Mumia Abu-Jamal est toujours prévue pour le 17 août 1995 à 22 heures locales (18 août 4 heures du matin heure française)

Pour toute information complémentaire, contacter :

la Commission "Amériques" du MRAP, Marie Agnès Combesque,

Tel : (1) 43-14-83-53 ou 48-46-67-21

Fax : (1) 43-14-83-50

ou

Alain Callès Secrétaire Général adjoint

Tél. (1) 43.14.83.53

Fax. (1) 43.14.83.50

Paris, le 21 Juillet 1995



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

siège : 89, rue oberkampf - 75543 paris cedex 11 - tél.: (1) 43.14.83.53 - fax : (1) 43.14.83.50

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 2

CAMPAGNE SAUVER MUMIA

Dimanche 23 juillet 1995 : Ramona Africa, membre de la communauté MOVE dont Mumia Abu-Jamal a longuement parlé dans ses émissions de radio avant son inculpation et sa condamnation, a été arrêtée par les services canadiens d'immigration dès sa descente d'avion à Montréal. Interrogée de 17h30 à 22h, elle a ensuite été conduite dans un centre de détention pour la nuit puis expulsée du Canada le lendemain matin. Ramona Africa avait été sollicitée par plusieurs organisations canadiennes pour animer une série de cinq meetings de soutien à Mumia Abu-Jamal à Montréal, Ottawa, Toronto et Kingston. Les autorités canadiennes ont justifié leur attitude en expliquant à Ramona Africa qu'elle n'était pas autorisée à introduire des livres de Mumia-Abu-Jamal sur le territoire canadien. Cette version officielle laisse dubitatif d'autant que le livre de Mumia, "Live from Death Row" est en vente au Canada depuis plusieurs semaines. L'entourage de Ramona Africa évoque la possibilité d'une intervention de la police de Philadelphie voire du FBI auprès des autorités canadiennes.

Mercredi 26 juillet 1995 : Les audiences ont repris à Philadelphie. Trois témoins de la défense ont comparu ce jour là : un ancien professeur d'histoire de Mumia, un collègue journaliste, un camarade de classe, Dave Richardson, devenu depuis un personnage politique de la région de Philadelphie. La défense a ensuite appelé à la barre le gouverneur Thomas Ridge afin de l'interroger sur les motivations qui l'ont poussé à signer l'arrêt de mort de Mumia Abu-Jamal alors qu'il ne pouvait ignorer que la défense s'appêtait à déposer une demande de révision du procès. (L'arrêt de mort a été signé le 1er juin, rendu public le 2 ; Len Weinglass, avocat de Mumia Abu-Jamal a déposé sa requête le 5 juin.) Thomas Ridge ne s'est pas présenté. La défense a déposé une requête auprès du juge Sabo afin que la cour obtienne la présence à la barre de Thomas Ridge. Le juge n'a pas encore fait connaître sa décision.

Ce même jour, le cardinal de Philadelphie, Anthony Bevilacqua faisait une déclaration publique dans laquelle il exprimait son opposition à la peine de mort. L'association Academics for Mumia Abu-Jamal qui regroupe 145 membres, essentiellement des universitaires des plus prestigieuses facultés de Pennsylvanie (Swarthmore, Temple et Penn) a tenu une conférence de presse et demandé un sursis à l'exécution, un nouveau procès, le remplacement du juge Sabo.

Jeudi 27 juillet 1995 : nouvelle audience qui a débuté à 10h. Un témoin très important a été entendu : Anthony Jackson, le premier avocat de Mumia Abu-Jamal. Commis d'office lors du procès de juin 1982, Anthony Jackson rayé par la suite du barreau de Philadelphie pour incompétence liée à l'utilisation abusive de drogue s'est longuement expliqué sur son rôle lors du premier procès. Il a confirmé à la barre qu'il n'avait pas disposé du temps nécessaire pour enquêter sur l'affaire ; que le tribunal ne lui avait alloué que 150 dollars pour procéder à l'enquête ; que la police ne lui avait transmis aucune liste de témoins, aucun nom, aucune adresse. Il a également affirmé que lors de ce premier procès, le tribunal ne l'avait pas nommé avocat de la défense mais, "back up counsel" ce que l'on peut traduire par avocat secondaire ou assistant et qu'elle ne lui avait pas défini ses responsabilités. Toutes choses qui tenteraient à prouver que Mumia Abu-Jamal n'a pas eu d'avocat en 1982. Le tribunal ne s'y est pas trompé qui a ensuite disserté 45 minutes sur le terme de "Back up counsel" et sa signification.

Ce témoignage que la famille et les amis de Mumia Abu-Jamal redoutaient particulièrement s'est en fait révélé positif pour la défense. Par ailleurs, il est important de signaler qu'Anthony Jackson vient de demander sa réintégration au barreau de Pennsylvanie. Il aurait donc pu fort

bien se contenter d'apporter un témoignage flou, favorable à l'accusation ce qui aurait certainement facilité sa réintégration ...

La situation raciale à Philadelphie est de plus en plus tendue. Récemment, dans les quartiers sud de Philadelphie, des bandes de Blancs auraient organisé des raids dans les rues, frappant sur leur passage les promeneurs noirs.

La violence exercée par la police de Philadelphie à l'encontre de la population perdure. La semaine dernière, la famille d'un maçon retraité de 62 ans qui souffrait de troubles mentaux a joint la police afin qu'elle l'emmène à l'hôpital. Anthony Di Donato se serait violemment débattu et aurait frappé un policier. Le policier aurait à son tour frappé l'homme. Des voisins auraient vu les policiers traîner M. Di Donato par les pieds sur les escaliers du perron, sa tête, ensanglantée, heurtant chacune des marches. Anthony Di Donato est décédé à l'hôpital peu après son arrivée. Le FBI aurait ouvert une enquête pour homicide. La famille a porté plainte.

Les deux exécutions capitales programmées en Pennsylvanie pour les 25 et 27 juillet, celle de Scott Blystone et Ronald Logan ont été annulées, les condamnés ayant bénéficié d'un sursis dont la motivation reste pour le moment inconnue.

La campagne internationale de soutien à Mumia Abu-Jamal augmente chaque jour en intensité partout dans le monde. Au Brésil, le gouverneur de Brasilia a écrit au juge Sabo ainsi que Ignacio Da Silva Lulla du Parti des Travailleurs (PT). En Allemagne, l'ex-président Richard Von Weizsaecker a lancé un appel en faveur de Mumia Abu-Jamal. Klaus Kinkel, ministre allemand des Affaires étrangères a personnellement écrit au secrétaire d'Etat américain, Warren Christopher, au gouverneur Ridge, au bureau des grâces de l'Etat de Pennsylvanie afin d'obtenir la grâce de Mumia.

EN FRANCE, LE PARLEMENT INTERNATIONAL DES ECRIVAINS ORGANISE LE 1er AOUT à 11h, A L'UNESCO, 9 PLACE DE FONTENOY 75 007 PARIS, UNE CONFERENCE DE PRESSE POUR SAUVER LA VIE DE MUMIA ABU-JAMAL EN PRESENCE DE BEI DAO, BREYTTEN BRETENBACH, JACQUES DERRIDA, EDOUARD GLISSANT, JULIA WRIGHT, CHRISTIAN SALMON, ANNE HOLLANDER, MARIE AGNES COMBESQUE.

Ce même jour à New York, se tiendra également une conférence de presse organisée par le Pen Center et le Committee To Save Mumia Abu-Jamal en présence de John Edgar Wideman, William Styron et d'autres.

L'exécution de Mumia Abu-Jamal est toujours prévue pour le 17 août à 22h en Pennsylvanie. (18 août 4 heures du matin heure française.)

Pour toute information complémentaire, contacter :

La Commission "Amériques" du MRAP, Marie Agnès Combesque,

Tel : (1) 43-14-83-53 ou 48-46-67-21

Fax : (1) 43-14-83-50

Jean-Jacques Kirkyacharian, Président,

Tel : (1) 43-14-83-53

Fax : (1) 43-14-83-50

Paris, le 28 juillet 1995



CAMPAGNE SAUVER MUMIA

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 3

VENDREDI 28 JUILLET 1995 : Le juge Sabo qui préside les audiences à Philadelphie concernant la demande de révision du procès de Mumia Abu-Jamal, déposée le 5 juin dernier par ses avocats, a longuement disserté sur une demande de comparution. Elle concerne le gouverneur Thomas Ridge que Len Weinglass (l'avocat principal de Mumia) veut interroger afin de connaître les motifs qui l'ont poussé à signer l'arrêt de mort de Mumia le 1er juin alors qu'il était informé du dépôt imminent d'une demande de révision. Albert Sabo a expliqué que Tom Ridge est habilité en tant que gouverneur à signer des arrêts de mort, qu'il s'agit d'un de ses devoirs d'élu actuellement en fonction et que de ce fait il n'a pas besoin de venir se justifier devant le tribunal. A noter que Richard Nixon dans le cadre de l'affaire du Watergate puis Ronald Reagan dans le cadre de l'enquête sur l'Iran-Contra Gate ont tous deux utilisé cet argument afin d'éviter une comparution. Gary Wakshul, le policier qui prétend avoir recueilli la confession de Mumia durant son transport à l'hôpital et qui aurait dû comparaître ce jour là ne s'est pas présenté.

SAMEDI 29 JUILLET 1995 : Une peinture murale réalisée par un jeune supporter de Mumia Abu-Jamal dans la ville de Philadelphie a été vandalisée durant la nuit. Des pots de peinture ont été jetés sur le mur et une inscription écrite : "DIE !", "MEURS !".

LUNDI 31 JUILLET 1995 : Albert Sabo a annoncé lors de l'audience qu'il n'obligerait pas Thomas Ridge à comparaître en disant : "Le gouverneur a tout pouvoir pour faire ce qu'il veut. Il est le gouverneur."

MARDI 1er AOUT : Le policier Gary Wakshul témoigne. Dans son premier rapport daté du 9 décembre 1981, l'officier de police Wakshul écrivait en parlant de Mumia Abu-Jamal : "L'homme n'a fait aucune déclaration." Dans un second rapport rédigé le 16 décembre 1981, Gary Wakshul ne mentionne nullement une confession de Mumia Abu-Jamal. Lorsque l'un de ses collègues chargé de mener l'enquête sur le meurtre du 9 décembre 1981 lui demande s'il a quelque chose à rajouté à son rapport du 16 décembre, Wakshul répond : "Rien de particulier." Puis, le 9 février 1982 soit 64 jours après les faits, retournement de situation. Gary Wakshul déclare alors que Mumia lui a parlé et dit : "J'espère que cet enclé (le policier Faulkner) va crever !" Et Wakshul de rajouter : "Je ne pensais pas jusqu'à aujourd'hui que cette déclaration avait une quelconque importance." Interrogé par l'avocat de la défense, Dan Williams, Wakshul a déclaré que lors de la nuit du 9 décembre 1981, il était "sous le choc" de la confession de Mumia et que c'est pour cette raison qu'il avait "oublié" de la mentionner dans son rapport. Dan Williams lui a alors fait remarquer qu'il avait pourtant signalé un grand nombre de détails bien moins importants : une description précise de la voiture du frère de Mumia, la carte de presse de Mumia etc. Wakshul a alors admis qu'il avait attendu une "réunion de préparation" en janvier 1982 à laquelle participait Joseph McGill, le procureur de l'époque avant de faire cette déclaration. Dan Williams a donc fait remarquer à la cour qu'en l'espace de deux mois, pas un seul officier de police n'avait fait allusion à une quelconque confession de Mumia Abu-Jamal. Wakshul a également été questionné sur le planning des vacances dans le département de police de Philadelphie. (Au moment du procès, en juin-juillet 1982, Wakshul était demeuré introuvable et n'avait pas témoigné. Ses employeurs déclarant qu'il était en vacances.) Wakshul a admis au cours de cette audience que ses dates de vacances avaient été discutées après la réunion avec Joseph McGill et qu'autant qu'il se rappelait, il avait passé ses vacances à Philadelphie ; le bureau du procureur avait ses coordonnées.

Le témoin de l'après-midi, Robert Greer est un détective qui a travaillé pour la défense avant le procès de 1982 mais durant peu de temps car le tribunal ne lui proposait que 150 dollars pour effectuer ce travail. De ce fait, Robert Greer ne s'est entretenu qu'avec deux témoins et, durant le procès lui-même, la défense n'avait aucun enquêteur sur lequel s'appuyer. Robert Greer a témoigné avoir vu Cynthia White (l'une des prostituées présentes



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

siège : 89, rue oberkampf - 75543 paris cedex 11 - tél. : (1) 48.06.88.00 - fax : (1) 48.06.88.01

sur Locust avenue dans la nuit du 9 décembre 1981) au moins à trois reprises au coin de la 12ème rue et de Locust avenue. Il n'a jamais pu lui parler car il y avait en permanence une voiture rouge occupée par deux policiers en civil garée juste devant Cynthia White. Robert Greer a ajouté que le signalement de l'homme qui se serait enfui après les coups de feu correspond à celui d'un prêcheur de rue qui était toujours présent à cet endroit jusqu'au 9 décembre 1981. "Je le cherche depuis quatorze ans" a-t-il ajouté. Personne ne semble l'avoir vu depuis.

MERCREDI 2 AOUT 1995 : A 10h20, le juge Albert Sabo ordonne l'arrestation de Rachel Wolkenstein, l'une des avocates de Mumia pour outrage à magistrat. Rachel Wolkenstein a été évacuée, menottes aux poignets et emprisonnée durant deux heures avant de pouvoir reprendre sa place au sein du tribunal. En fait d'outrage à magistrat, Rachel Wolkenstein s'est contentée de développer une argumentation au sujet d'une appelation à comparaître avec laquelle le juge n'était pas d'accord. Pour pouvoir reprendre sa place, Rachel Wolkenstein a dû présenter ses excuses au juge Sabo. Ce même jour, Albert Sabo a refusé d'entendre Jere Krakoff, un avocat de Pittsburg spécialiste des droits civiques qui a déposé plainte devant un autre tribunal contre l'administration pénitentiaire de Pennsylvanie pour violation du courrier entre Len Weinglass et Mumia Abu-Jamal. Le courrier de l'avocat principal de Mumia est en effet systématiquement ouvert par l'administration et photocopié.

JEUDI 3 AOUT 1995 : Le juge Sabo continue à exercer un blocage systématique dès que la défense soulève une question ou souhaite argumenter. Il a déclaré au tribunal que Mumia Abu-Jamal "n'aurait pas de sursis". Dans la presse de Philadelphie, il est beaucoup question de la conférence de presse organisée par le Parlement International des Ecrivains le mardi 1er août à Paris. Le procureur Grant a déclaré à plusieurs journaux de Philadelphie que la pression internationale était malvenue et ne servait à rien. Cette déclaration laisse à penser au contraire que la pression venant de l'étranger est entendue jusque dans le tribunal et qu'elle est donc utile. De plus en plus de journalistes sont désormais présents à Philadelphie et assistent aux audiences. Chaque jour, la campagne pour sauver Mumia augmente en intensité. Le Président tchèque V. Havel a fait savoir via le Parlement International des Ecrivains qu'il demandait que l'exécution de Mumia soit remise en question. Cette pression internationale doit s'amplifier encore. Ce même jour, une délégation du MRAP a été reçue à l'ambassade des Etats-Unis à Paris par Joseph Ruth, Premier Secrétaire chargé des affaires de politique intérieure. Le MRAP a remis à Monsieur Ruth près de 5 000 pétitions demandant un sursis à l'exécution, le remplacement du juge Sabo, la révision du procès de Mumia Abu-Jamal. Le MRAP a demandé à ce que ces pétitions soient transmises au Secrétaire d'Etat Warren Christopher ainsi qu'au gouverneur Thomas Ridge afin qu'il soit clairement informé de notre démarche et de notre détermination à obtenir gain de cause. Le Parlement International des Ecrivains était associé à cette démarche et les centaines de signatures recueillies auprès de ses membres ont également été remises à Joseph Ruth.

La date d'exécution de Mumia Abu-Jamal est toujours fixée au 17 août 1995, 22h heure locale.

Vendredi 4 août 1995

Pour toute information supplémentaire, contacter :
Pierre Mairat, Président du MRAP ou Marie Agnès Combesque, commission "Amériques"
Tel : (1) 43 14 83 53 ou 48 46 67 21 Fax : (1) 43 14 83 50



Le Monde
18.07.95

(Publicité)

APPEL

Mouvement contre le
Racisme et pour
l'Amitié entre les
Peuples

SAUVONS MUMIA ABU-JAMAL

Le 17 août 1995 à 22 heures, heure locale, Mumia Abu-Jamal, journaliste américain, ex-Panthère Noire, sera exécuté par empoisonnement dans l'Etat de Pennsylvanie, U.S.A.

Journaliste de radio baptisé « la voix des sans-voix » par ses auditeurs, Mumia Abu-Jamal a été déclaré coupable du meurtre d'un policier blanc et condamné à mort le 3 juillet 1982 après un procès bâclé, inique, et des témoignages obtenus sous la pression policière.

Depuis trois ans, Mumia se bat pour survivre. Il ne doit pas mourir. Son combat est le nôtre. Sauvons-le.

ABDELKRIM DELANNE Christine (journaliste), ACKERMAN Chantal (cinéaste), ALBALA Nuri (Droit-Solidarité), ALEXANDER Sara (chanteuse), ALLAM Djamel (chanteur), ALLEG Henri (écrivain), ALLEG-SALLEM Gilberte (journaliste), ALLWRIGHT Graeme (chanteur), AMADO Jorge (écrivain), ANDERSSON Nils (éditeur), AOUNIT Mouloud (Secrétaire général du MRAP), AUBRAC Raymond et Lucie (anciens résistants), BADINTER Elisabeth (écrivain), BAILLY D. (angliciste Paris VII), BALBAR Etienne (professeur Paris X), BARDET Marie-Odile (avocate), BARRAT Denise, BAUBY Colette (médecin), BAUBY Pierre (politologue), BELLON Loleh (auteur dramatique), BENOT Yves (écrivain), BENSLAMA Fethi, BERGER Denis (chercheur Paris VIII), BERIWANE Akel (Association ACTIT), BETTELHEIM Charles (économiste), BIHR Alain (enseignant), BLANCHET-PARODI Anne-Marie (avocate), BLUWAL Marcel (réalisateur), BOCCQUENTIN François, BORKER Jules (avocat), BOSANO Sandrine (avocate), BOULLE Jacques (angliciste Paris VII); BOURDET Claude (compagnon de la Libération), BOURDIEU Pierre (sociologue, Collège de France), BREYTENBACH Breyton (écrivain), BRIOUDES Monique (avocate), BROUSSOLLE Pierre (abbé), BRUYERE Claire (angliciste Paris VII), CASAGRANDE M. et Mme, CASTRO Roland (architecte), CAZALIS Dorothée (journaliste), CHAUMETTE François (comédien), CHESNEAUX Jean (universitaire), CHOMBART DE LAUWE Henri (ancien déporté, sociologue), CHOMBART DE LAUWE Marie José (ancienne déportée, psychologue), CIESLEWICZ Roman, CITRON Suzanne (historienne), CIXOUS Hélène (écrivain), CLANCY Geneviève (universitaire, écrivain), COMBESQUE Marie-Agnès (Commission Amériques du MRAP), COMTE Antoine (avocat), CONFORTES Claude (auteur réalisateur), CONSTANT Raphaël (avocat), CONTE Gérard (historien), CORYELL Rosette (journaliste), CORYELL Schofield (journaliste), CREMONINI Léonard (peintre), d'EAUBONNE Françoise (écrivain), DAENINCKX Didier (écrivain), DARDEL Guy (journaliste), DAURE Christine (présidente de l'Observatoire international des prisons), DAUTIN Yvan (chanteur), DAVEZIES Robert (journaliste), DAVIS Angela (ex-prisonnière politique), de FELICE Jean-Jacques (avocat), DE RUDDER Véronique (sociologue CNRS), DEBOUZY Marianne (angliciste Paris VIII), DEGUY Michel (écrivain), DELTEIL Gérard (écrivain), DERRIDA Jacques (philosophe EHESS), DESANTI Dominique (écrivain), DESCHAMPS Alain (angliciste Paris VII), DEUTSCH Michel, DIMET Armand (avocat honoraire), DOUSSIN Georges (Président national ARAC), DROPKIN Frances (psychanalyste), DUGOWSON Maurice (cinéaste), DUMAS André (pasteur), EINAUDI Jean-Luc (écrivain), ERTEL Rachel (angliciste Paris VII), ETIENNE Bruno (professeur), FABRE Geneviève (angliciste Paris VII), FABRE Michel (angliciste Paris III), FAGART Thierry (avocat), FAGET Huguette (comédienne), FINAS Lucette, FLINTHAM M. (angliciste Paris VII), FLOUZAT Jacky (psychologue, conseiller régional d'Auvergne), FORNI Raymond (avocat), GADANT Monique (historienne Paris VIII), GERME Patrick (architecte), GIBEAULT Michèle (professeur d'université), GIUDICE Fausto (journaliste), GLISSANT Edouard (écrivain), GORDON Jean, GOYTISOLO Juan (écrivain), GROUSSIER M.L. (angliciste Paris VII), GUDUCK Odette, GUILLEVIC (poète), HALIMI Gisèle (avocate), HAMICHE Marie-Hélène (avocate), HASSOUN Jacques (psychanalyste), HINCKER François (historien Paris I), ITURRIOZ Jean José (Supérieur franciscain de Saint-Palais), JACOB Francis (avocat), JACQUARD Albert (généticien), JAN Sylvie (UFF - FDFI), JAZOULI Adil (sociologue), JOXE Alain (directeur d'études EPHE), JULOU Patrick (journaliste), JURQUET Jacques (écrivain), JURQUET-BOUHOUNE Baya (écrivain), KAHANE Jean-Pierre (chercheur Orsay), KALDOR Pierre (avocat honoraire), KIRKYACHARIAN J.J. (Président chargé de la communication internationale du MRAP), KONOPNICKI Guy (écrivain), KOULAKSEZIAN Setrag (musicien), KRAMER Robert (cinéaste), KRIVINE Alain (porte-parole de la LCR), KUPFERSTEIN Daniel (réalisateur), LAABI Abdellatif (écrivain), LABICA Georges (professeur Paris X, philosophe), LAMBERSY Werner, LAMRI Fayçal (urbaniste), LANGLOIS Denis (avocat), LAREDJ Ouassini, LECLERC Henri (avocat, Président LDH), LEQUENNE Michel (écrivain), LEVY Albert (journaliste), LIPINSKA Suzanne (journaliste), LOUP (journaliste), LOURENÇO Eduardo, LURCAT Simone, LYKOUNDIS Dido (comédienne), LYOTARD Jean-François (philosophe), Madame Chester HIMES, Madame Richard WRIGHT (agent littéraire), MAFFRE-BEAUGE Emmanuel (ancien parlementaire européen), MAGNY Colette (chanteuse), MARIAS Javier, MATHIEU André (écrivain), MEMMI Albert (écrivain), MENDES FRANCE Marie-Claire, MICHEL Andrée (sociologue), MINCES Juliette (écrivain - Pluri-elles Algérie), MINKOWSKI Alexandre (médecin), MONTARON Georges (directeur Témoignage chrétien), MORRIS John (écrivain), MORRISSON Tony (écrivain, Prix Nobel), NADEAU Maurice (écrivain), NOEL Bernard (acteur), NOIRIEL Gérard (historien HESS), NORDMANN Joël (avocat), OGERET Marc (artiste), ORIANO Michel (angliciste Paris VII), OUZANI (peintre), PALANT Charles (co-fondateur du MRAP), PARMELIN Hélène (écrivain), PASQUIER Marie-Claire (angliciste Paris X), PAYOT Daniel, PIC Roger (écrivain), PICHAVANT Jean (avocat), PICQUET Christian (journaliste), PIEPLU Claude (comédien), PIGNON-ERNEST Ernest (peintre), PIHAN Jean (prêtre), PINTER Harold (dramaturge), PONS Maurice (écrivain), PORCHEZ Jean-Jacques (conseiller régional), POTTECHER Frédéric (chroniqueur judiciaire, écrivain), PRIGENT Christian, RAJSFUS Maurice (écrivain), RANCILLAC Bernard (peintre), REBERIOUX Madeleine (historienne, LDH), RIBEIRO Catherine (chanteuse), RIFFAUD Madeleine (écrivain), RIOT-SARCEY Michèle (historienne Paris VIII), RODINSON Maxime (écrivain), ROY Claude (écrivain), RUSHDIE Salman (écrivain, président du Parlement des écrivains), SABATIER Robert (écrivain), SALMON Christian (secrétaire général du Parlement des écrivains), SANBAR Elias (historien), SARACINO Marc (Forum civique européen), SAUVAGE Catherine (artiste), SCALZONE Oreste (journaliste), SEBBAR Leïla (écrivain), SERFATY Abraham (écrivain), SILBERSTEIN Patrick (revue L'Autre Amérique), SINGER Daniel (journaliste), SINGER Jeanne (chercheur), SIX Yvonne (Ligue int. femmes pour la paix et la liberté), SOLER Louis, SOLLEVILLE Francesca (chanteuse), SONCIN Jacques (CNRL), SOUZA Roger (comédien), SPIRE Antoine (écrivain), STANGERUP Henrik, STORA Benjamin (historien Paris VIII), STYRON William (écrivain), SURET-CANALE Jean (historien), SUTTON Nina, TAIEB Gérard (avocat), TANCELIN Philippe (universitaire, écrivain), TERREL Irène (avocate), TILLIE Patrick (avocat, SAF), TILLION Germaine (ethnologue), TOURAINE Alain (sociologue), ULLMO Sylvia (angliciste Paris X), VAILLANT-COUTURIER Marie-Claude (membre honoraire du Parlement), VAUTIER René (cinéaste), VINCI Claude (compositeur), VLADY Marina (comédienne), VOGUET Daniel (avocat), VOURC'H Adeline et François, VOVELLE Michel (historien), VOYNET Dominique (Les Verts), VRAIN Jean, WALLRAFF Gunther (journaliste), WASSERMAN Gilbert (journaliste), WIEDER-ATHERTON Sonia (violoncelliste), WRIGHT Julia (journaliste), YAGUELLO Marina (linguiste Paris VII).

Je soutiens cet appel

(Envoyez vos dons au MRAP 89 rue Oberkampf, 75543 Paris Cedex 11 - T. 43.14.83.53 - F. 43.14.83.50)

Nom Adresse

Tel Profession

Par chèque bancaire ou virement postal (CCP 14 82585L020)



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples
siège : 89, rue oberkampf - 75643 paris cedex 11 - Tél: (1) 42.14.82.53 - fax: (1) 42.14.82.50

SAUVER MUMIA ABU JAMAL

Mr TRIDGE
Governor, state of Pennsylvania
Main Capitol Building
Room 225
Harrisburg PA 17120 USA

Monsieur le Gouverneur,

Nous venons d'apprendre que l'Etat de Pennsylvanie a recommencé, depuis le 2 mai 1995, à exécuter les peines de mort.

Nous vous prions instamment de reconsidérer toute décision concernant les exécutions capitales dans l'Etat de Pennsylvanie et nous appelons tout particulièrement votre attention sur le cas de monsieur Mumia Abu Jamal, journaliste et ancien membre du Black Panther Party, condamné à mort, sans aucune preuve, en juillet 1982. Son exécution, prévue le 17 août 1995, si elle avait lieu, constituerait un grave déni de justice, et entacherait la réputation de votre Etat, étant donné les circonstances dans lesquelles le procès de ABU JAMAL s'est déroulé. Cette exécution constituerait une violation des droits de l'Homme auxquels nous sommes particulièrement attachés.

Nous vous demandons donc respectueusement non seulement de ne pas donner l'ordre d'exécution, mais de mener une enquête rigoureuse sur les circonstances de son inculpation et le déroulement de son procès. Nous réclamons justice pour Mumia Abu Jamal.

Veuillez agréer, Monsieur le Gouverneur, l'assurance de nos sentiments démocratiques et de notre respect.

NOM

PRENOM

ADRESSE

SIGNATURE



**mouvement
contre
le racisme
et pour l'amitié
entre les peuples**

89, rue oberkampff
75543 paris cedex 11
(1) 48 06 88 00
minitel : 3615 mrapp
télécopieur
(1) 48 06 88 01

Madame l'Ambassadeur des
Etats Unis d'Amérique
2, Av. Gabriel

75008 - PARIS -

Paris, le 27 Juillet 1995

président d'honneur
Pierre PARAF †

présidence

Jacques CHEVASSUS
Jean-Jacques KIRKYACHARIAN
Alain MIRANDA
Charles PALANT

secrétaire général

Mouloud ACUNIT

secrétaires généraux adjoints

Alain CALLES
Paul MUZARD

comité d'honneur

Henri ALLEG
Maurice BÉJART
Jacques BERQUE
Yves BOISSET
Jacques de BOURBON-BUSSET
Aimé CESAIRE
Jean-Pierre CHABROL
Robert CHAMBERON
Edmonde CHARLES-ROUX
M.-José CHOMBART de LAUWE
Alain DECAUX
Henri DESOILLE
Guy DUCOLONE
Pasteur André DUMAS
Henri FAURÉ
Jean FERRAT
Raymond FORNI
Pierre GAMARRA
François GREMY
Colette GUILLAUMIN
Monseigneur Guy HERBULOT
Jean HIERNAUX
Georges HOURDIN
Professeur François JACOB
Albert JACQUARD
Pierre JOXE
Jean-Pierre KAHANE
Jean LACOUTURE
André LAJOINIE
Bâtonnier Bernard LASSEPIÈRE
Madame LE FORESTIER
Albert LEVY
Gérard LYON-CAEN
Jacques MADAULE
Emmanuel MAFFRE-BAUGÉ
Françoise MALLET-JORIS
Claude MAURIAC
Josette MAURICE-AUDIN
Albert MEMMI
Robert MERLE
Professeur Paul MILLIEZ
Professeur Alexandre MINKOWSKI
Théodore MONOD
Marie-José NAT
George PAU-LANGEVIN
Gilles PERRAULT
Michel PICCOLI
Abbé Jean PIHAN
Alain RESNAIS
Emmanuel ROBLES
Jules ROY
Professeur Jacques RUFFIÉ
Robert SABATIER
Laurent SCHWARTZ
Georges SEGUY
Jean SURET-CANALE
Bertrand TAVERNIER
Haroun TAZIEFF
Alain TERRENCOIRE
Jacqueline THOMÉ-PATENOIRE
Paul-Émile VICTOR
Claude VILLERS
Michel VOVELLE
Georges WOLINSKI
Iannis XENAKIS
Bernard ZEHRFUSS

Réf. AC/LB 950727a

Transmission par fax
(43.12.20.74)

Madame l'Ambassadeur,

Vous avez connaissance de la campagne que mène le MRAP au sein du collectif « SAUVER Mumia ABU-JAMAL » pour empêcher son exécution capitale prévue le 17 Août en Pennsylvanie.

Plus de 260 personnalités (personnalités des mondes politique, associatif, scientifique et des Arts) ont déjà signé l'appel que nous avons lancé ; des milliers d'autres personnes dans tout le pays nous ont fait parvenir leurs messages de soutien à Mumia Abu-Jamal (pétitions, courriers à M. le Gouverneur T. Ridge ...).

La Présidence de notre Mouvement souhaiterait vous remettre solennellement toutes les signatures et messages recueillis à ce jour, et vous demande de bien vouloir lui accorder une audience dans le courant de la semaine prochaine, mercredi 2 ou jeudi 3 août si votre emploi du temps le permet.

Vous en remerciant par avance,

Nous vous prions de croire, Madame l'Ambassadeur, à notre parfaite considération.

Alain CALLES
Secrétaire Général adjoint

prés = P. Nairat
D.J. Kirx
N.A. Combèsque

PRÉSIDENCE
DE LA
RÉPUBLIQUE

Paris, le 9 août 1995

Le Conseiller Diplomatique

Madame, Monsieur,

Votre lettre du 7 août concernant le journaliste Mumia Abu-Jamal est bien parvenue au Président de la République qui m'a chargé de vous répondre.

Ainsi que vous le savez, dès le 4 août, M. Jacques Chirac est intervenu, en réponse à un appel que lui a adressé le 3 août M. Georges Marchais.

Dans cette lettre du 4 août le Président de la République écrit ceci :

"Sans me prononcer sur le fond du dossier, et tout en soulignant que les Etats-Unis sont, comme la France, un pays de stricte séparation des pouvoirs, je demande à notre Ambassadeur aux Etats-Unis de se tenir informé de l'évolution des audiences du tribunal de Philadelphie.

Notre Ambassadeur est autorisé à effectuer, à titre strictement humanitaire et dans le respect du droit américain, toute démarche susceptible de contribuer à épargner la vie de M. Mumia Abu-Jamal".

Je vous prie, Madame, Monsieur, d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Jean-David LEVITTE

Madame Marie-Agnès Combesque
Monsieur Jean-Jacques Kirkyacharian
Mouvement contre le racisme et pour
l'amitié entre les peuples
89, rue Oberkampf
75543 - Paris Cedex 11



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

siège : 89, rue oberkampff - 75543 paris cedex 11 - tél.: (1) 43.14.83.53 - fax : (1) 43.14.83.50

INTERVENTION ONU

*son- admission de discrimination
et meurtres, 47^e session
point 10*

MUMIA ABU-JAMAL

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les violations des règles de justice les plus élémentaires, en l'occurrence les violations de la règle d'impartialité ont aujourd'hui un caractère universel auquel nous nous habituons sans toujours nous en rendre compte. Monsieur le Président, la façon dont les tribunaux indonésiens perpétuent l'injustice au lieu de rendre justice au peuple de Timor Oriental est constamment dénoncée à cette tribune depuis de nombreuses années. Aujourd'hui, le Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples souhaite porter à votre connaissance le cas de Monsieur Mumia Abu-Jamal, journaliste et écrivain, condamné à mort par un tribunal de Pennsylvanie aux Etats-Unis le 3 juillet 1982 après une indigne parodie de procès.

Mumia Abu-Jamal a été condamné à la peine capitale parce qu'accusé du meurtre d'un policier blanc dans une rue de Philadelphie le 9 décembre 1981. Cette nuit là, vers 4h du matin, Mumia Abu-Jamal, journaliste indépendant le jour et taxi la nuit, aperçoit un automobiliste noir qui vient d'être arrêté par un policier blanc. Monsieur Abu-Jamal intervient aussitôt car l'automobiliste est son frère. Quelques secondes après, deux corps sont allongés sur le trottoir : celui du policier Daniel Faulkner, mort, tué à bout portant et Mumia Abu-Jamal, blessé, une balle dans l'estomac. Ces deux faits sont les seuls faits tangibles dont nous disposons.

Trois témoins ont assisté à la scène. L'un d'entre eux, un chauffeur de taxi va déclarer aux policiers dans sa première déposition que le tireur s'est enfui bien avant l'arrivée des renforts de police. Ce témoin livre le signalement d'un homme très grand et très costaud qui ne correspond pas à celui de Mumia Abu-Jamal. Six mois plus tard, au moment du procès, ce témoin va revenir sur sa première déclaration et accuser monsieur Abu-Jamal d'être l'auteur des coups de feu. Ce chauffeur de taxi était alors sous le coup d'une inculpation ; il était accusé d'avoir lancé un cocktail molotov dans la cour de récréation d'une école. Lors du procès, le juge Albert Sabo n'a pas informé le jury de cette inculpation. Les deux autres témoins sont des prostituées qui ont aussi modifié leur témoignage entre décembre 1981 et juin 1982. Il n'est pas interdit de penser qu'elles ont accepté de modifier leur version des faits

contre l'assurance de n'être pas ou plus inquiétées par les services de police de Philadelphie.

C'est à partir de ces témoignages dont la fiabilité reste à prouver que le procureur élabore son acte d'accusation. Pour le corroborer, ce procureur va sortir un nouveau témoin de son sac, un policier qui a escorté monsieur Abu-Jamal à l'hôpital où il va être opéré. Dans ses premiers rapports datés du 9 décembre 1981 puis du 16 décembre 1981, ce policier ne mentionne aucune déclaration particulière faite par monsieur Abu-Jamal lors de son transfert à l'hôpital. Puis, dans un troisième rapport daté du 9 février 1982 soit 64 jours après les faits, ce même policier va écrire que Mumia lui a alors parlé et avoué le meurtre. En juin 1982, ce policier cité à comparaître par la défense ne se présentera pas devant le tribunal. Ses supérieurs font savoir à la cour qu'il est injoignable parce que parti en vacances. Monsieur le Président, depuis le 12 juillet dernier se tient à Philadelphie une série d'audiences visant à examiner la demande de révision du procès déposée par les avocats de Mumia Abu-Jamal le 5 juin 1995. Le mardi 1er août, l'un des avocats de la défense a pu interroger le policier en question qui a admis avoir eu je cite "une réunion de préparation" fin de citation en janvier 1982 avec le procureur de l'époque avant de fournir sa déclaration accablante pour monsieur Abu-Jamal. Le policier a également été interrogé sur le planning des vacances dans le département de police de Philadelphie. Au cours de cette audience, ce policier a reconnu avoir passé ses vacances à Philadelphie et a précisé que le bureau du procureur avait ses coordonnées qui n'ont donc pas été transmises à la défense lors du premier procès.

En juin 1982, le travail de la défense a été d'ailleurs systématiquement entravé. Alors que la police a interrogé 125 témoins pour asseoir son inculpation, l'avocat de monsieur Abu-Jamal s'est vu refusé tout accès à ces témoins. Pour effectuer sa propre enquête, l'avocat commis d'office a reçu du tribunal la somme dérisoire de 150 dollars lui interdisant ainsi de recourir à un enquêteur spécialisé.

Tout aussi grave sont les propos tenus lors du procès lui-même par le procureur à l'encontre de l'accusé. Monsieur Abu-Jamal a commencé sa carrière de journaliste dans une revue qui s'appelait le "Black Panther" et qui était l'organe de presse du Black Panther Party. Le procureur a brandi un journal daté de 1970 dans lequel Mumia Abu-Jamal déclarait, je cite : "le pouvoir est au bout du fusil...", "Le pouvoir appartient au peuple", fin de citation. Le procureur a ainsi déplacé le débat sur le passé militant de monsieur Abu-Jamal créant de la sorte un lien de

cause à effet entre le passé politique de l'accusé et le meurtre du 4 décembre 1981. Commises dans d'autres procès, ces insinuations ont été considérées comme des irrégularités juridiques et elles ont abouti à des annulations de sentence. Pas pour Mumia Abu-Jamal. Le 1er octobre 1990 la Cour suprême des Etats-Unis a refusé de revenir sur sa condamnation à mort. Le 1er juin dernier, Thomas Ridge nouvellement élu gouverneur de Pennsylvanie signait l'arrêt de mort de monsieur Abu-Jamal et fixait sa date d'exécution au 17 août 1995.

Une campagne de soutien à Mumia Abu-Jamal s'est développée dans le monde entier, en France comme en Afrique du sud, en Italie comme au Brésil. Le Parlement International des Ecrivains présidé par Salman Rushdie a pris position contre l'exécution de Mumia Abu-Jamal. Plusieurs prix nobel de littérature, des philosophes, des hommes politiques ont apporté leur soutien à cette campagne et fait pression sur les autorités de Pennsylvanie et à Washington même. Tant et si bien que le juge Albert Sabo a accordé un sursis à exécution. Une décision d'autant plus inespérée que l'atmosphère dans laquelle se déroulent les audiences actuelles à Philadelphie est marquée par la haine et le racisme. Sur les 19 témoins présentés par la défense, le juge Sabo en a récusé 18. Au cours d'une audience, ce juge s'est arrogé le droit de faire emprisonner un des avocats de la défense pour outrage à magistrat. Madame Wolkenstein a été emmenée menottes aux poignets et incarcérée. Monsieur le président, avant de devenir juge, Albert Sabo a été pendant 16 ans adjoint au shériff de Philadelphie. A ce titre, il a fréquenté de près la Fraternal Order of Police de Philadelphie, une association de policiers qui réclame depuis 14 ans l'exécution de monsieur Abu-Jamal à coups de manifestations de rue et de pressions sur les journalistes et les personnalités qui soutiennent Mumia Abu-Jamal dans sa lutte contre l'injustice, le racisme et la répression. Comment Albert Sabo peut-il être à la fois juge et partie ? Comment dans ces conditions, Mumia Abu-Jamal pourrait-il bénéficier d'un nouveau procès comme le réclament ses avocats et la campagne internationale de soutien ?

Depuis son entrée en fonction en janvier dernier, le gouverneur Ridge a signé au moins quinze ordres d'exécution. Le 2 mai 1995, après 33 ans d'interruption, la Pennsylvanie renouait avec les exécutions capitales en choisissant d'exterminer ses condamnés à mort par injection létale, un euphémisme pour ne pas prononcer le terme d'empoisonnement. Aujourd'hui, la Pennsylvanie compte 185 pensionnaires dans son couloir de la mort ; 112 sont Africains-Américains soit une proportion de 60% alors que la population de cet Etat compte seulement 9% de

Noirs. Dans la parodie de procès dont monsieur Abu-Jamal a été la victime en 1982 le racisme a constitué une donnée fondamentale comme il constitue une donnée fondamentale dans la question de la peine de mort aujourd'hui aux Etats-Unis. A ce titre, la condamnation à mort de Mumia Abu-Jamal est d'une criminelle exemplarité. Le Mouvement Contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples lutte de toute son âme et de toutes ses forces contre le racisme, l'injustice et la répression dont sont victimes à travers le monde et en France même des militants persécutés à cause de leur appartenance politique et à cause de la couleur de leur peau. C'est pourquoi monsieur le Président dans le cas de Mumia Abu-Jamal nous réclamons la récusation du juge Sabo et la tenue d'un nouveau procès.

Mumia Abu-Jamal survit actuellement dans les conditions les plus cruelles qu'un être humain puisse connaître : 23 heures par jour dans une cellule en acier, une heure de soi-disant promenade dans une autre cellule grillagée et tellement exigüe que les prisonniers du couloir de la mort l'ont baptisés le "champ de course du lévrier" (the "Dog Run"). La peine capitale est un traitement inhumain, cruel et dégradant qui ne peut en aucun cas symboliser l'idée que nous nous faisons de la justice.

Monsieur le Président, le Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples prie instamment la commission que vous présidez de prendre position en faveur d'un nouveau procès pour monsieur Mumia Abu-Jamal. Sans justice, il n'y a pas de paix monsieur le Président. No Justice, no Peace !

Marie A. Combesque

Commission "Amériques" du MRAP , Marie A. Combesque.



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

siège : 89, rue oberkampf - 75543 paris cedex 11 - tél.: (1) 43.14.83.53 - fax : (1) 43.14.83.50

LA CRIMINALISATION DES EXCLUS

A l'heure actuelle, les prisons américaines comptent à peu près 1,5 million de détenus. 500 000 sont en attente de jugement ou emprisonnés dans des prisons locales pour de courtes peines. Le million restant est détenu dans des prisons d'Etat ou fédérales. Plus de 50% de cette population carcérale est noire alors que cette communauté ne représente que 13% de la population américaine globale. 60% des personnes incarcérées le sont pour des délits liés à la drogue.

De nouvelles lois dont le "three strikes and you're out" ("trois fautes et tu es hors jeu") vont provoquer dans les toutes prochaines années une inflation du nombre des incarcérations. Le "trois fautes et tu es hors jeu" est inspiré d'une règle de base-ball. Il signifie que des récidivistes condamnés à deux reprises sont passibles lors d'une troisième comparution devant un juge d'un emprisonnement à perpétuité sans possibilité de libération sur parole.

Concrètement, pour un Etat comme la Californie qui dispose aujourd'hui de vingt-huit prisons pour une population carcérale de 120 000 personnes, il va falloir construire douze nouveaux centres pénitentiaires d'ici à l'an 2 000. Le "trois fautes et tu es hors jeu" devrait statistiquement conduire à l'emprisonnement de 109 000 personnes supplémentaires.

Le Crime Bill, la loi contre le crime présentée par Bill Clinton et adoptée par le Congrès en août 1994 prévoit un budget global de treize milliards de dollars pour la construction de nouvelles prisons. Cette loi a mis fin aux



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

siège : 89, rue oberkampf - 75543 paris cedex 11 - tél.: (1) 43.14.83.53 - fax : (1) 43.14.83.50

programmes éducatifs dans les prisons fédérales, laissant l'initiative, dans ce domaine comme dans de nombreux autres, aux seules fondations privées ; ce qui signifie qu'aujourd'hui, l'Etat est seulement tenu d'apprendre à lire et à écrire aux détenus qui seraient pour 60% d'entre eux illétrés. Les programmes de prévention de la délinquance dans les ghettos ont été revus à la baisse. L'embauche de 100 000 policiers supplémentaires financée par l'Etat fédéral a été inscrite au programme. Mais, les Républicains, dans leur "contrat avec l'Amérique", le titre de leur programme électoral, ont prévu de revenir sur cette décision et de façon générale, de revenir sur le Crime Bill qu'ils estiment insuffisant.

L'augmentation du nombre de prisonniers va de pair avec un incroyable allongement des peines mais aussi avec des conditions d'incarcération de plus en plus inhumaines. Deux nouvelles sortes de prison sont aujourd'hui construites : des prisons "maxi-maxi", sécurité maximum, règlement maximum et des prisons "supermax". Dans une prison "maxi-maxi", le détenu peut être bouclé dans sa cellule vingt-trois heures sur vingt-quatre ; la dernière heure étant consacrée à la promenade. C'est à dire que le prisonnier est extirpé de sa cellule, menottes aux poignets, fouillé, conduit dans une cellule grillagée la plupart du temps qui fait office de lieu de promenade. Après l'heure d'exercice, le prisonnier est à nouveau menotté, fouillé et reconduit dans sa cellule. Dans certaines prisons équipées d'unité de sécurité maximum, le prisonnier est soumis à un isolement sensoriel complet. Les visites sont sévèrement réglementées y compris les visites des



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

siège : 89, rue oberkampf - 75543 paris cedex 11 - tél.: (1) 43.14.83.53 - fax : (1) 43.14.83.50

avocats ; restriction en temps et en nombre. A Marion, Illinois, certains prisonniers n'ont droit qu'à une semaine annuelle de visites. Ils sont menottés, assis derrière une vitre en plexiglass, sans aucun contact physique avec leurs visiteurs qui ne peuvent être plus de deux dans la pièce. Dans ce type de système, les avocats n'ont pas même le droit de faire transmettre un document légal au prisonnier par l'intermédiaire des gardes. Il faut appliquer le document sur la vitre pour que le détenu en prenne connaissance. Les prisonniers sont régulièrement transférés tous les deux ou trois ans ce qui rend les contacts encore plus aléatoires. En septembre dernier, une centrale d'un type particulier est entrée en fonction. Elle est située à Florence dans le Colorado. Cette prison est entièrement automatisée. Les prisonniers n'ont plus aucun contact humain. Les gardes sont localisés dans une tour de contrôle et gère le quotidien par le biais d'un système informatique.

Ce système carcéral fabrique des fous et parce que des prisonniers deviennent fous, les gardes et gestionnaires de prison demandent un accroissement des mesures de sécurité. Les effets deviennent les causes ce qui permet de justifier et d'intensifier la répression.

La construction de prisons, la surveillance des prisonniers, représentent une activité économique conséquente. Certaines petites villes survivent désormais grâce à la centrale pénitentiaire qu'elles abritent. A Huntingdon, au centre de la Pennsylvanie, se trouve la plus grande prison de l'Etat : plus de 2 500 détenus dont 400 condamnés à vie et jusqu'en décembre



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

siège : 89, rue oberkampf - 75543 paris cedex 11 - tél.: (1) 43.14.83.53 - fax : (1) 43.14.83.50

dernier, un couloir de la mort où végétaient 72 condamnés. Environ 600 personnes travaillent dans le centre pénitentiaire qui est devenu le second employeur du comté (8 000 habitants). Huntingdon compte également deux autres prisons : un centre de détention pour mineur et une prison locale. Les prisons remplacent désormais les usines pour le plus grand contentement de l'opinion publique.

La lutte contre le crime et la question de l'insécurité constituent des arguments électoraux de poids, une politique de développement économique et un discours idéologique que se dispute Républicains et Démocrates. En fait, sous couvert de lutte contre la criminalité c'est à dire de lutte contre la drogue et les gangs, c'est une systématisation de la répression qui se profile et qui vise en premier lieu les jeunes des ghettos : Noirs et Latinos. Aujourd'hui, les jeunes noirs sont plus nombreux en prison que sur les bancs de l'université. Un jeune noir sur quatre est en prison ou en liberté surveillée. C'est dire si aux yeux des classes moyennes, l'image de marque de cette population est particulièrement menaçante.

Les jeunes noirs et latinos des ghettos sont des indésirables, économiquement et socialement. Le traitement qui leur est appliqué le démontre nettement. Par exemple, le soulèvement de South Central Los Angeles en mai 1992 : premier acteur appelé à la rescousse, la Garde Nationale. Immédiatement après, c'est l'armée et ses tanks à peine revenus du Golfe qui quadrillent le ghetto. C'est un traitement militaire qui a été appliqué à Los Angeles et qui donne à comprendre que les rebelles qui



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

siège : 89, rue oberkampf - 75543 paris cedex 11 - tél.: (1) 43.14.83.53 - fax : (1) 43.14.83.50

sont les exclus de la société de consommation sont des ennemis intérieurs. La répression qui se met en place depuis une dizaine d'années est un avertissement très clair lancé par le pouvoir à ces populations : soit vous vous tenez tranquille et restez à la place qui est la vôtre dans une société d'ordre, c'est à dire au bas de l'échelle économique et sociale, en gros vous formez des bataillons de main d'oeuvre sous formée, sous payée, et on vous donne le droit de végéter dans ces conditions ; soit vous refusez ces conditions (rébellions, économie parallèle de la drogue) et on vous met en prison dans les conditions qui viennent d'être décrites.

La récente adoption par référendum (novembre 1994) de la proposition 187 en Californie illustre ces présupposés idéologiques. 58% des Californiens ont acquiescé aux vœux de leur gouverneur, Pete Wilson. Désormais, les immigrés clandestins, majoritairement Mexicains, se verront privés d'accès aux soins et à l'éducation. Le personnel médical et scolaire est tenu de les dénoncer. Cette loi ne ressemble pas tout à fait à ce qui se passe en Europe et en France notamment où les lois anti immigration traquent les clandestins pour les rapatrier dans leur pays d'origine. La proposition 187 vise plutôt à instaurer un sentiment d'insécurité de ces travailleurs sur les marchés clandestins du travail ; à préserver une main d'oeuvre bon marché dont le coût est équivalent à zéro pour l'employeur. L'économie californienne repose en partie sur l'exploitation de cette main d'oeuvre qui représente une armada de ramasseurs de fruits et légumes, de bonnes à tout faire, de journaliers. Il ne s'agit ni plus ni



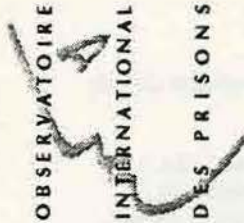
mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

siège : 89, rue oberkampf - 75543 paris cedex 11 - tél: (1) 43.14.83.53 - fax : (1) 43.14.83.50

moins que de maintenir ce système.

Institutionnalisation de la répression, criminalisation des exclus, tous les ingrédients sont réunis pour provoquer un nouvel embrasement qui mêlerait les questions de classe, de race, de rage.

MRAP, Groupe "Amériques", M.A. Combesque



Observatoire International des Prisons Observatorio Internacional de Prisiones International Prison Watch

Organisation internationale non gouvernementale ayant statut consultatif auprès de l'ECOSOC

Sous-commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et la protection des minorités
47ème session (31 juillet-25 août 1995)
Point 10 de l'ordre du jour

Situation dans les prisons en Turquie, au Maroc, en République populaire de Chine, dans la Fédération de Russie et aux États-Unis. Application de la peine de mort.

(Intervention lue par Barbara Vital-Durand, chargée de mission à l'Observatoire international des prisons)

Monsieur le Président,

L'Observatoire international des prisons tient à exprimer sa plus vive préoccupation concernant l'attitude des gouvernements à l'égard des personnes détenues.

Le recours privilégié à l'incarcération comme réponse à des problèmes sociaux de divers ordres entraîne des responsabilités, souvent peu ou mal assumées par les États. Les propres réglementations internes des États ne sont pas toujours respectées, et encore moins les dispositions de l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus, adopté par les Nations Unies en 1955, et revu en 1977. Des considérations économiques ne sauraient seules justifier cette situation.

Presque partout dans le monde, la population carcérale est en augmentation constante. De plus, un durcissement des régimes pénitentiaires ou des textes prévoyant le recours à l'emprisonnement est observé à large échelle.

Monsieur le Président,

L'Observatoire souhaite interpeller la Sous-commission sur diverses situations relevant de l'extrême urgence.

L'OIP, mêlant sa voix à celle de nombreuses organisations de défense et de protection des droits des personnes tient à exprimer sa vive préoccupation concernant la situation des kurdes détenus dans les prisons turques, en grève de la faim depuis le 14 juillet. Cette grève intervient dans un contexte extrêmement difficile, où les violations des droits de l'homme se produisent de façon massive et répétée. Les pouvoirs étendus conférés aux tribunaux de sûreté de l'État et l'état d'exception instauré dans dix provinces de l'est et du sud-est de la Turquie, constituant le Kurdistan turc, sont la source de nombreux abus et violations des droits de l'homme, notamment en ce qui concerne l'administration de la justice. L'Observatoire international des prisons demande à la Sous-commission de faire tout ce qui est en son pouvoir pour réguler ces pratiques.

Dans de nombreux pays, des personnes sont littéralement soustraites à tout regard de la justice. On reste sans nouvelles de nombreux disparus, notamment au Maroc, où quelques améliorations au niveau des droits de l'homme ne doivent pas masquer la persistance d'une politique de répression sévère. L'Observatoire international des prisons se félicite de la mesure d'amnistie accordée en 1994 à de nombreux prisonniers politiques ou d'opinion, mais il déplore le maintien en détention d'une trentaine d'entre eux. Par ailleurs, au moins une centaine de personnes restent «disparues». L'existence de centres de détention secrets est particulièrement préoccupante car elle autorise l'arbitraire le plus total.

Enfin, l'Observatoire se joint aux nombreuses voix qui se sont élevées pour protester contre la détention par les autorités chinoises de Peter Harry Wu, arrêté le 17 juin dernier à la frontière chinoise alors qu'il était porteur d'un passeport américain et d'un visa en règle. Peter Harry Wu est notamment accusé par les autorités chinoises d'avoir diffusé à l'étranger des informations mensongères sur le *laogai*, organisation des camps de réforme par le travail, et de s'être livré à des activités d'espionnage.

USA

U.S. takes an unfair whipping

We're a favorite target for outrageous human-rights claims; we shouldn't let people get away with slander.

GENEVA — The report of a United Nations official described shocking human rights abuses: record numbers of black women shot in the street, others lynched, dozens of men and women kidnapped and hunted for fun by white supremacists. Where and when did these outrageous acts occur? Why, in the United States during the 1980s, of course.

The U.N. official, Maurice Glele-Ahanhanzo from the West African country of Benin, reached these conclusions after an 11-day U.S. visit. His mission was part of a worldwide study of "racism, racial discrimination, xenophobia and related intolerance" authorized by the 53-nation U.N. Human Rights Commission.

The United States, one of the commission's member states, remains a favorite target in the U.N. system. The U.N.'s human rights bodies often ignore gross rights abuses in countries such as China, Cuba, India or Syria where political imprisonment and even torture occur with total impunity. Yet they are obsessed with race relations in the U.S. and other Western democracies like Germany and Great Britain.

Three years ago, when I attended my first session of the U.N. Human Rights Subcommittee, I was amazed to hear group after group testify to the panel on "human rights abuses" in the United States. Most of those testifying were Americans themselves, representing organizations I had never before encountered — the International Association Against Torture, the December 12th Movement, Lift Every Voice Inc. They described an America filled with political prisoners, where blacks and Hispanics are almost routinely killed for political or racial reasons, beaten — even killed — by their jailers, and sentenced to death on the basis of fabricated testimony and evidence.



COMMENTARY
By Linda Chavez

Listening to their passionate statements, one might wonder why people of color aren't fleeing the U.S. in droves rather than pouring in from Latin America and Asia by the millions. But such logic never seems to occur to the American witnesses or their Third World allies.

Now I've become almost inured to the anti-American, anti-Western rhetoric from members of the U.N.'s rights panel and the non-governmental organizations that testify.

Nonetheless, I was surprised by Glele's report, introduced on the subcommission agenda last week. Here, after all, was an official U.N. document, and one that relied for much of its "evidence" on material presented by the same fringe groups that testify before the panel each year.

Unfortunately, the document, which had been officially presented to the Human Rights Commission in March, provoked only a mild rebuke from the head of the American delegation, who said, "Several elements of (the) analysis are incomplete or inaccurate."

Apparently you can say anything about the United States — no matter how inaccurate or outrageous. But it's impolite, not to mention impolitic, to correct the record. The United States itself seems in no hurry to object — an official Justice Department review of the report has yet to be completed and filed.

Thankfully, I'm unfettered by any required diplomatic niceties since I serve on the panel in an individual capacity, not as a government representative. I denounced the report, chapter and verse, in the subcommission as "scandalously misinformed, containing factual errors and highly politicized comments," angering many of my colleagues and Glele.

Americans didn't always hold their fire at the United Nations. Both Daniel Patrick Moynihan and Jeane Kirkpatrick, who served as U.S. ambassadors to the U.N. in the 1970s and 1980s, respectively, were staunch defenders of America.

The Cold War's demise should have reduced anti-U.S. bias at the U.N. since much of it was nurtured by the Soviets. But old habits die hard, particularly when there is no price to be paid for indulging them.

Perhaps the U.S. can never win the Third World's love and admiration. But the U.S. can — and should — insist that U.N. officials refrain from publishing anti-American propaganda in the name of human rights.

USA TODAY International Edition editors

John M. Simpson, Editor 703-276-3601

Larry Marshak, Deputy Editor 703-276-5840

Dave Callahan, Chief of Operations . 703-276-5815

Elisa Tinsley, USA Abroad 703-276-4580

Gary Rawlins, Money 703-276-4582

Smita Nordwall, World 703-276-5861

Mark Hayes, Sports 703-276-3677

Elaine Harshman, News Service . . . 703-276-5482

Evelyn Tan Powers, Sr. Reporter . . . 703-558-8005

Ken Washington, Washington 703-276-3635

Doreen Wright, Weather 703-276-5820

Ann Brooking, Nation 703-276-4559

To write us: USA TODAY International, 1000 Wilson Blvd., Arlington, Va., 22229, USA

USA Executions in 1995

Overall	Date	Name	State	Method	
1	258	1/4	Jesse Jacobs	Texas	Lethal Injection
2	259	1/17	Mario Marquez	Texas	Lethal Injection
3	260	1/24	Kermit Smith Jr.	North Carolina	Lethal Injection
4	261	1/24	Dana Edmonds	Virginia	Lethal Injection
5	262	1/31	Clifton Russell	Texas	Lethal Injection
6	263	1/31	Willie Williams	Texas	Lethal Injection
7	264	2/7	Jeffrey Dean Motley	Texas	Lethal Injection
8	265	2/16	Billy Conn Gardner	Texas	Lethal Injection
9	266	2/21	Samuel Hawkins	Texas	Lethal Injection
10	267	3/17	Nelson Shelton	Delaware	Lethal Injection
11	268	3/20	Thomas Grasso	Oklahoma	Lethal Injection
12	269	3/22	James Free, Jr.	Illinois	Lethal Injection
13	270	3/22	Hernando Williams	Illinois	Lethal Injection
14	271	4/6	Noble Mays	Texas	Lethal Injection
15	272	4/7	Nicholas Ingram	Georgia	Electrocution
16	273	4/19	Richard Wayne Snell	Arkansas	Lethal Injection
17	274	4/28	Willie Clisby	Alabama	Electrocution
18	275	5/2	Keith Zettlemyer	Pennsylvania	Lethal Injection
19	276	5/3	Emmitt Foster	Missouri	Lethal Injection
20	277	5/10	Duncan McKenzie Jr.	Montana	Lethal Injection
21	278	5/12	Varnall Weeks	Alabama	Electrocution
22	279	5/16	Thomas Lee Ward	Louisiana	Lethal Injection
23	280	5/17	Girvies Davis	Illinois	Lethal Injection
24	281	5/17	Darrell Gene Devier	Georgia	Electrocution
25	282	5/25	Willie Lloyd Turner	Virginia	Lethal Injection
26	283	6/1	Fletcher Thomas Mann Jr.	Texas	Lethal Injection
27	284	6/8	Ronald K. Allridge	Texas	Lethal Injection
28	285	6/20	John Fearance	Texas	Lethal Injection
29	286	6/21	Larry Griffin	Missouri	Lethal Injection
30	287	6/21	Karl Hammond	Texas	Lethal Injection
31	288	7/1	Roger Dale Stafford	Oklahoma	Lethal Injection
32	289	7/18	Bernard Bolander	Florida	Electrocution
33	290	7/26	Robert Murray	Missouri	Lethal Injection
34	291	8/11	Robert Brecheen	Oklahoma	Lethal Injection
35	292	8/15	Vernon Sattiewhite	Texas	Lethal Injection
36	293	8/16	Leon Moser	Pennsylvania	Lethal Injection
37	294	8/18	Sylvester Adams	South Carolina	Lethal Injection

Methods of execution and numbers executed by that method in the USA are:
 electrocution (117), firing squad (1), gas chamber (9), hanging (2) and lethal injection (165).

CAMPAGNE SAUVER MUMIA

2. ARTICLES MUMIA

UN SIMULACRE DE VIE EN ATTENDANT LA MORT

par MUMIA ABU JAMAL

Couloir de la mort, prison d'Etat de Huntingdon, 21 septembre 1992

Il n'y a pas de vie dans un couloir de la mort. Tout juste une existence : on y mange, on y dort, on va aux toilettes, on respire, on quitte une pièce en brique pour entrer dans une cage en acier, on reçoit la visite d'êtres chers derrière un écran de Plexiglas, sans jamais pouvoir les toucher.

Le couloir de la mort n'est pas une abstraction c'est une réalité saisissante. A peu près deux mille sept cents personnes à travers les Etats-Unis y attendent la mort ordonnée par l'Etat, qui leur sera donnée par pendaison, ou par électrocution, ou en chambre à gaz, par injection létale ou peloton d'exécution. Quelques Etats autorisent les condamnés à choisir leur méthode. En Pennsylvanie où l'injection létale (1) vient d'être récemment adoptée, environ cent quarante-sept hommes et deux femmes attendent une liquidation légale sur décision de l'Etat. Je dis "environ" car le nombre de condamnés à mort augmente régulièrement, parfois, à raison de deux par semaine.

La Pennsylvanie est à la traîne de la ville de Philadelphie qui, à elle seule, prononce plus de 55% des condamnations de l'Etat. Dans 82% des cas, il s'agit d'accusés noirs, alors que la population afro-américaine représente grosso modo 9% de la population pennsylvanienne. La population du couloir de la mort est noire à plus de 60%, ce qui signifie que cet Etat peut s'enorgueillir de compter trois communautés où les Noirs représentent une part significative, sinon majoritaire, de la population : Philadelphie, Pittsburg -et le couloir de la mort.

Le couloir de la mort est le lieu où les gens attendent la mort dans les conditions les plus rigoureuses que l'homme connaisse ; vingt-deux heures en cellule (bientôt vingt-trois) : et deux autres, facultatives (bientôt plus qu'une) au dehors, dans une cage de huit pieds sur quatorze appelée "champ de courses du lévrier", "basse-cour" ou encore "la cage". Les repas sont pris en cellule. Aucune disposition particulière pour les études ou les services religieux, pour les enseignements de quelque nature qu'ils soient.

Les visites sont des exercices d'humiliation mutuelle. Chaque fois que je pénètre dans le parloir, je me souviens de ma fille Samiya, de ses yeux qui se remplissent de larmes à la vue de cette vitre cruelle qui partage la minuscule pièce en deux .

Je me souviens de ses deux petits poings frappant le Plexiglas, de ses pleurs : "Casse-la ! casse-la !" Je souffre de ne pouvoir la serrer dans mes bras ni la consoler, comme je le faisais quand elle était bébé. La vitre est incassable. Nos coeurs ne le sont pas. Je lutte pour ne pas pleurer avec elle, pour que nous trois -Samiya, sa mère, et moi- ne nous asseyions pas en sanglotant. Alors, je lui fais des grimaces pour lui remonter le moral.

Dans ces conditions inhumaines, les visites deviennent un enfer pour celui qui les fait comme pour celui qui les reçoit. Si bien que beaucoup d'hommes refusent à leur famille une autorisation d'entrée, en négligeant d'inscrire leurs noms sur la liste des visiteurs.

L'Etat tue ses condamnés à petit feu avec des dénis de justice quotidiens conçus pour mutiler et défigurer l'esprit. préambule à l'anéantissement de la chair. Une demande de cours universitaire de psychologie par correspondance tombe dans la routine du refus : rejeté -risque pour la sécurité -, même si la prise en charge de ce cours ne coûte pas un sou à l'Etat.

Pour avoir refusé de renier mes croyances naturalistes et les enseignements de John Africa (2), pour avoir refusé de couper mes cheveux, j'ai été soumis à des conditions encore plus restrictives que n'importe qui d'autre dans le couloir de la mort : privé d'achat de nourriture dans le magasin de la prison, privé de téléphone (dans le couloir de la mort, on a droit à un appel de dix minutes par mois), privé de livres (à l'exception de livres juridiques et d'un livre religieux); pas de télévision non plus, ni de radio, pas de "salaire" (les reclus du couloir de la mort touchent à peu près quinze dollars mensuels pour compenser le fait de ne pouvoir travailler en prison).

Fin octobre 1992, une nouvelle politique va prendre effet, la plus répressive qui soit en Amérique, et qui va apporter des restrictions supplémentaires : une seule visite par mois, une heure de cage cinq jours par semaine (vingt-trois heures en cellule), suppression de tous les achats dans le magasin de la prison, à l'exception de deux paquets de cigarettes par mois, plus de journaux, plus de revues, plus rien. Ce nouveau régime est un retour aux politiques en vigueur dans les années cinquante. Il va de pair avec

des décisions juridiques tout aussi régressives émanant de juges désignés sous l'ère Reagan-Bush. Des juges qui soutiennent généralement que l'Etat ne peut commettre aucune injustice dans ses prisons et que les tribunaux devraient s'en remettre au "jugement professionnel" des autorités pénitenciaires.

L'Etat a les mains de plus en plus libres dans ses campagnes de répression à l'encontre des Afro-Américains (souvent avec l'assentiment des bureaucrates noirs); à l'encontre des militants de partis politiques impopulaires, ou à l'encontre de ceux qui sont soumis aux sentences les plus écrasantes comme c'est le cas dans le couloir de la mort.

La Constitution, universellement vénérée comme document fondateur de grandes libertés, devient un talisman lointain et intouchable, accessible seulement à ceux qui peuvent s'offrir les rituels onéreux nécessaires à l'invocation de son pouvoir. Dans l'Etat même où ce document a été façonné, ceux qui manifestent une foi impopulaire sont persécutés, et les membres de MOVE qui auraient dû être libérés sur parole il y a des années sont sommairement privés de remise de peine uniquement parce qu'ils refusent d'abjurer leurs croyances et leurs convictions politiques. Homme de loi humaniste, le juge retraité Thurgood Marshall, a une fois émis l'avis qu'un droit, sans le mécanisme pour l'imposer, équivaut à aucun droit du tout.

En Pennsylvanie, sur le papier, dans d'imposants musées et manoirs, les gens possèdent pléthore de droits qui vont du droit à pratiquer la religion de son choix, à la liberté de la presse et d'association en passant par le droit de n'être pas soumis à des traitements cruels et inhabituels. Dans les prisons de Pennsylvanie, ces "droits" sont quasiment invisibles ou sur le point de disparaître si ce n'est déjà fait. "Les droits" sont les caprices de l'Etat et de son pouvoir. Quant à la Constitution, ce n'est qu'une page déchirée dans un illustré, un bout de "papier-cul"(3).

Notes :

(1) La Pennsylvanie propose la "liberté" de choisir sa mort : la chaise électrique ou l'empoisonnement.

(2) John Africa est le fondateur de l'organisation alternative MOVE, abréviation de Movement, créée à la fin des années soixante à Philadelphie, éliminée physiquement le 13 mai 1985, par bombardement : onze morts dont six enfants.

(3) Cet article a été publié dans le mensuel Politis en mai 1993.

COMMITTEE TO SAVE MUMIA ABU-JAMAL

163 Amsterdam Ave., No. 11E, New York, NY 10023-5001 Phone: 212-500-1022 Fax: 212-724-4047 E-mail: thorstmann@delphi.com

Chairs:

Ossie Davis

Mike Farrell

Advisors:

Adjoa A. Aiyetoro

Edward Asner

Harry Belafonte

Daniel Berrigan, S.J.

Julian Bond

Haywood Burns

J.L. Chestnut, Jr.

Ashanti Chlmuranga

Ruby Dee

Leigh Dingerson

E.L. Doctorow

Curt Goering

Whoopi Goldberg

Barbara Kopple

Conrad Lynn

David Mamet

William Marshall

Raymond Martinez, Jr.

Robert Meeropol

David P. Richardson, Jr.

Tim Robbins

Sonia Sanchez

Percy Sutton

Pamela S. Tucker

Paul M. Washington

Cornel West

Haskell Wexler

Frank Wilkinson

Julia Wright

Mrs. Richard Wright

Howard Zinn

Rev. Phillip Zwerling

Counsel:

Leonard I. Weinglass

Administrator:

Fred Horstmann

Assistant:

Mark Lance

August 1, 1995

STATEMENT TO
 THE INTERNATIONAL PARLIAMENT OF WRITERS AND
 THE PEN AMERICAN CENTER
 BY MUMIA ABU-JAMAL

Mes Amies et Frères, Fellow Writers:

Please accept my sincere, heartfelt thanks and appreciation for your principled and humanistic statement of 17 July 1995. I am heartened by your life-affirming words on my behalf, coming, most especially, as it does while I am under the shadow of death. Is it mere coincidence that the day after my death warrant was signed I was served with an institutional misconduct for "engaging in the business or profession of journalism" for, among other things, writing *Live from Death Row*, and shortly thereafter sentenced in a prison "hearing" for 30 days disciplinary time--this to a man with less than 75 days to live? If ever one needed evidence of the hollowness of America's hallowed First Amendment, one need look no further. To add insult to injury, the government of Pennsylvania hit me with yet another misconduct days later. The offense? "Writing to another prisoner without authorization." The "prisoner"? Paul Wright, editor of the nationally-published *Prison Legal News*.

In Pennsylvania, birthplace of America's First Amendment, writing is a crime. From my earliest teen years to the present, this government, that boasts to the known universe of its "freedom of the press" and "freedom of speech," has used precisely that--my printed and spoken words--to spy on me before I even left high school, to try to frame me for crimes it knew I was innocent of, and finally, as legal license to secure my death by execution.

That I write at all reveals the utter failure of their intimidation tactics--as does the fact that you read!

My eternal thanks to my esteemed colleagues of the pen; to paraphrase a phrase from my rebellious, Black Panther youth: "Write on!"

Avec mes remerciements,

/s/ Mumia Abu-Jamal

(Live from Death Row)